

## DON SIMPLE

Chèque de don à libeller à l'ordre du : **Lions Club - Guy de Laval**  
A remettre à l'un des membres du club ou à envoyer au trésorier.  
*Vous pouvez nous préciser l'action ou la cause que vous souhaitez soutenir.*

## MECENAT

### 1/ Par l'intermédiaire de la FONDATION DES LIONS DE FRANCE



Chèque du don à libeller à l'ordre de : **Fondation des Lions de France**, reconnue d'utilité publique.

Les dons recueillis sont ensuite reversés au Club par ladite Fondation pour être affectés aux œuvres sur l'une des missions suivantes :

- 1 - la jeunesse
- 2 - les personnes handicapées
- 3 - les personnes âgées
- 4 - les personnes aveugles et malvoyantes
- 5 - les personnes sourdes ou malentendantes

### 2/ Par l'intermédiaire de MEDICO-LIONS CLUBS DE FRANCE



Chèque du don à libeller à l'ordre de : **Médico-Lions Clubs de France**.

*Projet Diwom – Cameroun - Action humanitaire internationale.*

Les dons recueillis sont réservés au Club sur un compte dédié à l'**aide aux populations défavorisées des pays en développement**.

*Le dossier de l'action humanitaire « Diwom – Cameroun » peut être envoyé par mail sur demande expresse.*

**N.B. Ces 2 organismes sont habilités à émettre des reçus fiscaux ouvrant la possibilité d'une déduction fiscale à hauteur de 66 %. Un don de 100 € par mécénat ne coûte que 34 € au donateur.**

Merci pour votre générosité.

## Toutes les causes soutenues par la LCIF



VISION



JEUNESSE



CATASTROPHES



AIDE HUMANITAIRE



DIABETE



CANCER  
INFANTILE



FAÏM



ENVIRONNEMENT